

Sujet : Notification CVAE 2020 pour la collectivité C024

De : ddfip16.sfdl@dgfip.finances.gouv.fr

Date : 13/11/2020 à 11:53

Pour : mairie@aussac-vadalle.fr

Direction Générale des Finances Publiques

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-après, pour information, un récapitulatif des produits de la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE) perçus en 2020 ainsi qu'une estimation des montants de la CVAE qui seront reversés en 2021.

Le montant de CVAE perçu par votre collectivité en 2020 correspond à la CVAE encaissée par l'Etat en 2019 et répartie en fonction de la dernière déclaration 1330 déposée par les entreprises en 2019 (valeur ajoutée, effectifs et chiffre d'affaires).

A titre de rappel, les montants de CVAE définitifs qui vous ont été notifiés en mars 2020 sont de :

Commune 024 AUSSAC-VADALLE

CVAE nette (1)	CVAE dégrevée (2)	CVAE exonérée compensée (3)	CVAE exonérée non compensée	CVAE totale (1 + 2 + 3)
12 080	8 708	0	0	20 788

Selon les premières tendances, les montants qui devraient être versés à votre collectivité locale en 2021 sont estimés à :

CVAE nette (1)	CVAE dégrevée (2)	CVAE exonérée compensée (3)	CVAE exonérée non compensée	CVAE totale (1 + 2 + 3)
11 236	8 642	0	0	19 878

L'estimation du montant des ressources de CVAE que votre collectivité est appelée à percevoir en 2021 est équivalente au produit collecté par l'Etat en 2020 (acomptes de juin et septembre ainsi que le solde versé la même année par l'entreprise). Ce montant n'est qu'une estimation pouvant évoluer du fait des changements de situation intervenant au 1er janvier 2021 et des régularisations intervenant au cours du dernier trimestre 2020, ce dernier n'ayant pas été pris en compte afin de réaliser cette simulation.

Votre comptable et le service de fiscalité directe locale de la direction départementale des Finances publiques se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.